



PRIME TRANSPORT À FOUGÈRES : **FO** SIGNE POUR UNE REVALORISATION DE 20 %

En juillet, la Direction de Fougères et les organisations syndicales représentatives se sont réunies pour négocier un accord concernant la prime transport à Fougères.

Nous avons revendiqué la revalorisation de cette prime depuis 2022 et grâce à nos débrayages et notre mobilisation de l'année dernière et notre nouvelle demande lors des NAO 2023, nous avons obtenu de pouvoir la renégocier.

Barème actuel :
5-10 km => 9,00 €
10-20 km => 14,00 €
20-30 km => 18,00 €
30-40 km => 22,00 €
> 40 km => 28,00 €

Une partie de cette prime était soumise à cotisations et charges et était imposable

Nous avons obtenu :

- Une revalorisation globale de **20,2 %** sur toute la grille soit :

5-10 km => 10,50 €
10-20 km => 16,50 €
20-30 km => 22,00 €
30-40 km => 27,00 €
> 40 km => 34,00 €

C'est un montant net, exonéré de cotisations et de charges et qui n'est pas imposable

- La rétroactivité depuis janvier 2023 (sur la paie du mois d'octobre)
- La formalisation de cette prime sous forme d'un accord pour assurer sa pérennité